

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la ville,
enfance, petite enfance »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 8 septembre 2010

20 Journée mondiale du refus de la misère

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI,
BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

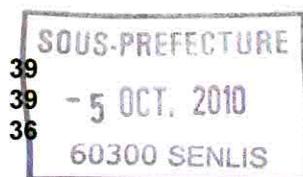
A l'initiative du Mouvement A.T.D. Quart-Monde France depuis 1987, le 17 octobre 2010 a été déclaré « Journée Mondiale du Refus de la Misère ».

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».

Cette phrase de Joseph Wresinski, gravée sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme au Trocadéro à Paris, donne le sens de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Cette journée, officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992, est :

- une journée au cours de laquelle les personnes vivant dans la pauvreté s'expriment prioritairement,
- une journée de rassemblement de tous ceux qui, du simple citoyen au plus responsable, sont appelés à s'engager avec celles-ci.



maintenant !

C'est ainsi l'occasion pour tous ceux qui combattent au quotidien les injustices et qui s'engagent contre l'exclusion de se mobiliser à travers un vaste courant international.

En 2010, le thème retenu est « En s'entraïdant, tout devient Possible - Se sentir bien à l'école ». En effet, cette année, ATD Quart Monde a voulu mettre l'accent sur l'école, un des lieux les plus importants pour les enfants. Il y a ceux qui y vont et ceux qui n'y vont pas, ceux qui l'aiment et ceux qui la détestent, ceux qui aimeraient y aller et ceux qui rêvent d'y échapper ! Aller à l'école, c'est un droit pour tous les enfants. Mais l'école, c'est aussi un lieu où se vivent, très fortement parfois, l'exclusion et le sentiment d'échec.

La lutte contre la misère passe par la lutte contre l'exclusion et par le respect de l'égalité de dignité de tous. Elle nécessite un engagement de chacun. Il s'agit d'inventer concrètement les moyens d'avancer ensemble vers une société respectueuse de la dignité de chacun, en reconnaissant comme acteurs indispensables de cette transformation sociale, les enfants et les personnes qui en sont le plus exclues.

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de souligner son soutien dans la lutte contre la misère en adoptant une délibération formalisant ainsi sa volonté de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la Commission «solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance »,

Considérant l'importance, pour la Ville de Creil, de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de marquer sa volonté de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis

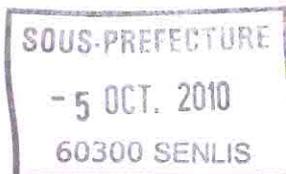
05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMAM

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE